



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

publié sur le site internet de la
collectivité le 05/10/2023

Direction générale adjointe – Services techniques

DECISION DU PRESIDENT n°2023-D062

Objet : Ordures ménagères - Acquisition et pose pneus hiver camions OM

Le Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes, notamment en matière de préparation, passation, exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 89 999 € HT,

Considérant que le service Ordures ménagères dispose de trois camions de collecte qui dont deux camions doivent tous être équipés de pneus hiver.

Considérant que deux garages ont été sollicités pour l'acquisition et la pose des pneus hiver et ont adressé les devis suivants :

- CPC Pneu (48000 Langogne) pour un montant de 8 160 € HT,
- BestDrive (48000 Langogne) pour un montant de 8 040 € HT.

Considérant que les offres sont conformes aux besoins de la Communauté de communes et qu'il y a lieu de retenir l'offre la moins-disante.

DECIDE

Article 1 : La signature du devis de BestDrive Langogne pour l'acquisition et la pose des pneus hiver pour les trois camions de collecte Ordures ménagères pour un montant total de 8 040 € H.T.

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Le - 5 OCT. 2023

Le Président, Jacques GENEST

